

Compte rendu
Comité Syndical du vendredi 25 octobre 2019 à 9h00 à Surgères
A la Communauté de Communes Aunis Sud – Salle du Conseil

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle Aunis se sont réunis en session ordinaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud à Surgères, sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS : 10/20

M. JEAN-LUC ALGAY - M. JEAN-MARIE BODIN - M. CHRISTIAN BRUNIER - M. RAYMOND DESILLE - MME BRIGITTE DESVEAUX - M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE - M. JEAN GORIOUX – M. ANTOINE GRAU - M. MICHEL MAITREHUT – M. JEAN-PIERRE SERVANT

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DÉLÉGATION : 4

M. JOËL DULPHY REMPLAÇAIT M. EMMANUEL DEVAUD
M. ROGER GERVAIS REMPLAÇAIT M. ALAIN DRAPEAU
M. YVES SEIGNEURIN REMPLAÇAIT M. GUY DENIER
M. CHRISTIAN GRIMPRET REMPLAÇAIT MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 0/20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAYMOND DESILLE

AUTRE MEMBRE SUPPLÉANT PRÉSENT SANS DÉLÉGATION : M. VINCENT DEMESTER

MEMBRES EXCUSÉS :

M. DAVID BAUDON – MME NADIA BOIREAU – MME NATHALIE BOUTILLIER – M. DAVID CARON - M. GUY DENIER - M. ALAIN DRAPEAU – M. MARC DUCHEZ - M. SYLVAIN FAGOT - MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE - MME LINE LA-FOUGERE - M. HENRI LAMBERT - M. JEAN-LOUIS LEONARD – M. DIDIER TAUPIN - M. FRANÇOIS VENDITTOZZI – M. PAUL ROLAND VINCENT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Collaborateur du cabinet de M. le Président : M. Patrice BEGAUD
Directeur du service des Etudes urbaines de la CdA de La Rochelle : M. Bernard HABBOUCHE
DGS de la CdC Aunis Atlantique : M. Mathias CHAMPSEIX
Bureaux d'études : M. Martin VANIER (Acadie), M. Christoph VON FISCHER et Mme Céline BILLY (SCE), M. Benjamin HECHT (Repérage Urbain), M. Bruno MENEZ (Lestoux & Associés)
Service Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 21 juin 2019
- Décision modificative budgétaire N°1 – octobre 2019
- Information sur la décision du Président de souscrire un emprunt d'un montant de 130.000 € destiné au financement de l'opération d'élaboration du SCoT La Rochelle Aunis
- Point d'information sur le projet de modification N°1 du SCoT du Pays d'Aunis
- Point d'information sur l'avis donné le 24 septembre par la commission « Grands Territoires » sur le projet de SCoT arrêté de la Communauté d'agglomération du Niortais
- Autres informations utiles

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 JUIN 2019

M. Le Président demande au Comité syndical s'il y a des observations sur le compte-rendu de la réunion du 21 juin. Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président déclare le compte rendu approuvé.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 – OCTOBRE 2019

Point présenté par M. Cajon, responsable du Syndicat mixte

Section d'investissement – Opération 01 : Élaboration du SCoT La Rochelle Aunis

La modification budgétaire concerne l'opération d'élaboration du SCoT en section d'investissement.

Les crédits suivants sont inscrits au budget primitif 2019 :

Opération SCOT01 Sommes inscrites au BP 2019	DEPENSES		RECETTES	
	Article (fonction)	Somme	Article (fonction)	Somme
Elaboration du SCoT	202 (F81)	240.000 €		
<i>DGD urbanisme</i>			1311 (F81)	
<i>Emprunt</i>			1641 (F81)	138.414,54 €
<i>Autofinancement</i>				101.585,46 €
Total		240.000 €		240.000 €

Cette modification budgétaire a pour objet :

- d'inscrire en dépenses au compte 202 une somme complémentaire de 22.000 €** pour :
 - compléter les crédits servant à rémunérer les bureaux d'études : 10.000 €
 - inscrire les frais d'enquête publique portant sur le projet de modification du SCoT du Pays d'Aunis : 10.000€ (commissaire enquêteur, registres, affiches, annonces légales)
 - compléter les crédits servant à organiser des séminaires de travail : 2.000 €
- d'inscrire en recettes au compte 1311 une somme de 30.000 € non prévue au budget qui a été versée par l'État** : la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) urbanisme 2019 pour l'élaboration du SCoT.
- de diminuer le montant de l'emprunt au compte 1641 de 8.000 €** pour équilibrer l'opération.

Tableau récapitulatif

Opération SCOT01	DEPENSES		RECETTES	
	Article (fonction)	Somme	Article (Fonction)	Somme
Elaboration du SCoT	202 (81)	+ 22.000 €		
<i>DGD urbanisme 2019</i>			1311 (81)	+ 30.000 €
<i>Emprunt</i>			1641 (81)	- 8.000 €
Total		+ 22.000 €		+ 22.000 €

Une fois la modification approuvée, les crédits suivants seront inscrits au budget 2019 :

Opération SCOT01 après décision modificative	DEPENSES		RECETTES	
	Article (fonction)	Somme	Article (fonction)	Somme
Elaboration du SCoT	202 (F81)	262.000 €		
DGD urbanisme			1311 (F81)	30.000 €
Emprunt			1641 (F81)	130.414,54 €
<i>Autofinancement</i>				<i>101.585,46 €</i>
Total		262.000 €		262.000 €

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification budgétaire exposée ci-dessus,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus en section d'investissement à l'opération SCoT01 « Elaboration du SCoT »,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

INFORMATION SUR LA DÉCISION DU PRÉSIDENT DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 130.000 € DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'OPÉRATION D'ÉLABORATION DU SCOT LA ROCHELLE AUNIS

Point présenté par M. Cajon, responsable du Syndicat mixte

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 5211-2;

Vu les délibérations du Comité Syndical N°2016-10 du 17 novembre 2016 et N°2017-04 du 23 janvier 2017 donnant délégation d'attribution au Président pour la durée de son mandat, notamment en matière de finances afin de contracter les emprunts dans la limite de 200.000€ destinés au financement des investissements prévus au budget ;

Vu le budget 2019 du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis et notamment la section d'investissement qui prévoit un emprunt d'un montant de 130.000,00 € pour financer l'opération d'élaboration du SCoT ;

Le Comité syndical est informé de la décision du Président du 15 octobre 2019 de souscrire un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres – 14 rue Louis Tardy CS 90000 17140 LAGORD, aux conditions suivantes :

Montant : 130.000,00 €
Durée : 5 ans
Taux : fixe de 0,37%
Échéances : trimestrielles – première le 15/01/2020
Frais de dossier : 130 €
Frais d'engagement : néant
Amortissement : amortissement constant
Base de calcul des intérêts : 360/360

POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU SCOT DU PAYS D'AUNIS

Point présenté par M. Gorioux, 2^{ème} Vice-Président

M. Gorioux explique que par arrêté en date du 05 septembre 2019, le Président du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Aunis. Cette enquête a commencé le 30 septembre et se terminera le 31 octobre 2019 :

Il rappelle que le projet a pour objet de modifier les dispositions du SCoT du Pays d'Aunis relatives au commerce et, plus spécifiquement, la localisation préférentielle des équipements commerciaux dans la zone d'activités commerciales existante d'Andilly-Bel Air sur la commune d'Andilly.

Il donne les informations suivantes sur l'enquête publique :

- À ce jour, 5 observations, toutes favorables au projet, ont été formulées (4 sur le registre d'Andilly et une via le site internet du Syndicat mixte). La page du registre dématérialisé d'enquête a reçu plus de 300 visites pour 70 téléchargements du dossier.
- Le commissaire enquêteur, qui a déjà tenu trois permanences, a souhaité solliciter par écrit le maire de Marans pour connaître sa vision sur cette modification (en particulier sur la possibilité du déménagement d'une enseigne commerciale installée sur son territoire communal vers cette zone).
- Le commissaire enquêteur est également interrogatif sur l'équilibre entre cette polarité commerciale et les centres-bourgs des communes avoisinantes. Il saisira très certainement le Syndicat mixte par écrit sur cette question.

M. Gorioux explique qu'à la fin de l'enquête publique, le commissaire disposera d'un mois pour remettre son rapport. Enfin, le projet de modification n°1 du SCoT du Pays d'Aunis, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Comité Syndical, théoriquement lors de la séance qui se tiendra le 13 décembre 2019.

POINT D'INFORMATION SUR L'AVIS DONNÉ PAR LA COMMISSION GRANDS TERRITOIRES LE 24 SEPTEMBRE SUR LE PROJET DE SCOT ARRÊTÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Point présenté par M. Gorioux, 2^{ème} Vice-Président

M. Gorioux explique que la commission "Grands territoires" s'est réunie le 24 septembre pour examiner le projet de SCoT arrêté de la Communauté d'agglomération du Niortais.

Au regard des éléments qui lui ont été présentés, la commission a proposé qu'un avis favorable soit soumis à M. Le Président sur ce projet de SCoT arrêté, éventuellement assorti des observations et remarques issues des points qui ont fait débat lors de la tenue de la commission.

M. Gorioux présente les points qui ont fait l'objet de débats et discussions en commission :

- La programmation foncière en particulier en extension

Les élus du Syndicat mixte se sont étonnés de l'approche et des méthodes d'évaluations développées sur le territoire de l'agglomération du Niortais qui leur apparaissent bien éloignées de celles déployées dans le cadre des travaux en cours sur les territoires du syndicat, en particulier dans l'élaboration de leurs PLUi. Bien que conscients des différences de morphologie des tissus urbains entre le territoire du Niortais et celui de La Rochelle Aunis, ils ont été surpris par les densités moyennes proposées dans le cadre du futur SCoT du Niortais, qui leur apparaissent basses.

- Les coopérations territoriales

Les élus de la commission ont tenu à souligner l'importance des travaux engagés dans le cadre du Pôle métropolitain Centre Atlantique pour l'ensemble du bassin Niort-La Rochelle. Au regard des éléments présentés dans ce projet de SCoT, ils pensent qu'il serait souhaitable de renforcer les échanges et coopérations en matière économique et commerciale.

M. le Président demande s'il est possible de disposer d'une fiche analytique des programmations territoriales de l'agglomération de Niort et du périmètre du Syndicat.

AUTRES INFORMATIONS

Point d'information sur le Livre blanc La Rochelle Aunis et la mise en œuvre des propositions concrètes

Point présenté par M. Nicolas Cajon, responsable du Syndicat mixte

Ce travail fait suite aux séminaires prospectifs, les "Rendez-vous du futur" qui se sont tenus au printemps et dont la restitution a été faite en séminaire le 10 octobre dernier à Nieul s/ Mer.

Le Livre blanc - "Réussir la ville-territoire " a été mis à disposition de l'ensemble des personnes qui a participé à ces Rendez-vous du futur. Une version complétée, suite au séminaire du 10 octobre, a été diffusée aux élus du territoire (élus du comité syndical et élus communautaires).

Cet ouvrage, qui n'a aucune portée réglementaire bien qu'inscrit dans le processus d'élaboration du SCoT, a avant tout vocation à porter et stimuler la réflexion et une vision pour un projet de territoire. Il présente également, en ce sens, des propositions concrètes pour activer les sujets du futur, chantiers d'approfondissement, d'expérimentation ou d'innovation. Ces chantiers, sur lesquels il appartient aux élus du Syndicat de s'emparer, sont présentés par M. Vanier du Bureau d'études Acadie.

M. Vanier expose aux élus que ces chantiers, réalisables dans la même temporalité que le SCoT, appellent à la constitution de groupes de travail mixtes associant entreprises, acteurs associatifs, techniciens des collectivités...

Les 6 propositions concrètes de travail sont les suivantes :

Proposition de travail n°1 | La station intermodale et de services

- **La rédaction d'un cahier des charges type** pour aider les acteurs à avancer sur le chemin de la station intermodale, en collaboration avec une agence d'urbanisme ou de développement.
- **Un Appel à Manifestation d'Intérêt** sur les haltes, en collaboration avec une agence d'urbanisme ou de développement.

Proposition de travail n°2 | L'espace de travail de demain

- Une étude et un benchmark sur la **mutation des zones d'activités en ville et des friches** chez nos voisins européens (Allemagne, Pays-Bas,...).
- Une réflexion sur **l'accueil des entreprises** sur le grand territoire, intégrant les zones actuellement sous investies (délaiés commerciaux, pieds d'immeubles...)

Proposition de travail n°3 | Habiter en cœur de village

- **Une collaboration avec une école d'architecture et/ou de paysage** sur les espaces publics intergénérationnels dans les cœurs de village.
- **Un diagnostic** portant sur la vitalité des centralités du territoire.

Proposition de travail n°4 | Le commerce de centre-bourg

- Un **dialogue renouvelé et exigeant avec les multiples acteurs du commerce itinérant** pour qu'ils forment leurs besoins en matière d'action publique locale
- **Un Appel à Manifestation d'Intérêt « Réinventer le marché local »**

Proposition de travail n°5 | Voies d'eau et voies douces

- **Un jeu de cartes paysagères** pour donner à voir le grand paysage de l'Aunis, en collaboration avec une école de paysage
- **Une conférence des parties prenantes** réunissant tous les acteurs de l'eau afin de s'accorder sur des modalités de gestion commune de la ressource

Proposition de travail n°6 | La ferme de demain

- Un **workshop sur la ferme de demain**, réunissant des agriculteurs, des acteurs de l'énergie, des gestionnaires des espaces naturels, des acteurs éducatifs...
- **Un Projet Alimentaire Territorial**, pour rapprocher les acteurs de l'ensemble de la filière (les associations, les producteurs, les consommateurs, les industriels, les acteurs de la logistique...)

M. Vanier explique aux élus qu'il ne s'agit pas de tout engager. Pour lui, la proposition de travail la plus délicate mais la plus urgente est celle sur l'eau. Il propose aux élus de préparer une conférence des parties prenantes sur l'eau pour une mise en place après les élections municipales de 2020.

M. Fontaine est très favorable à un travail sur la thématique de l'eau et évoque l'importance du port de commerce de La Rochelle, de l'économie de la pêche et de la culture marine.

M. Gervais souhaite revenir sur le séminaire du 10 octobre à Nieul-sur-Mer. Pour lui, la présentation du Livre blanc est un constat à charges. Il a trouvé ça déroutant et surprenant. Les agriculteurs « tradition-

nels » ont du mal dans ce type de séminaire, au regard de l'auditoire, à exprimer leur problématique et à être entendus, ce qui génère un malaise chez eux qui se retrouve aujourd'hui à l'échelle des débats nationaux sur les mêmes enjeux.

M. Demester est d'accord avec ce constat, il faut se poser la question d'une agriculture pourquoi faire aujourd'hui et demain et parler avec le monde agricole qui a une pression très forte aujourd'hui.

Pour Mme Desveaux, les questions des modes de production agricole et du partage de l'eau sont des sujets clivants nécessitant un large débat au sein de nos instances territoriales.

M. Grimpret tient à rappeler que les produits phytosanitaires, souvent incriminés, servent à protéger des insectes qui détruisent 30% de la production céréalière et qu'ils ont contribué à lutter contre les famines.

M. Servant souhaite revenir sur le sujet important des centralités, surtout en ce qui concerne le nord du territoire. Il se dit très favorable à un travail complémentaire sur cette question.

Mme Desveaux souhaite que le sujet des mobilités soit traité en intégrant l'échelle du Pôle métropolitain et les travaux engagés avec Nouvelle-Aquitaine Mobilité.

Pour M. Servant, il faut aussi aborder les mobilités par les infrastructures routières et donc travailler avec le Département qui a demandé d'inscrire un tracé alternatif à l'A831 dans les PLUi.

M. Demester souhaiterait qu'un autre sujet soit engagé, celui des énergies renouvelables et plus particulièrement les éoliennes car cela n'a pas été fait dans le PLUi de la CdA de La Rochelle.

Au vu des échanges qui viennent d'avoir lieu, il est donc proposé d'engager les sujets suivants :

1. Les mobilités
2. Les centralités
3. L'agriculture
4. L'eau
5. Les énergies renouvelables

Prochain Comité syndical SCoT La Rochelle Aunis le vendredi 13 décembre 2019 – 14h30 à Périgny - Salle du Conseil de la CdA de La Rochelle dans le bâtiment Vaucanson

Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire 2020
- Approbation de la modification N°1 du SCoT du Pays d'Aunis
- Débat sur les grandes orientations du PADD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité syndical est levée à 10h45.

A la suite du Comité syndical s'est tenu le séminaire d'échanges sur les grandes orientations du futur projet de PADD qui seront débattues le 13 décembre 2019.